



Vie-président, association loi 1901, demission (sa)

Par **Ôvert**, le **03/03/2025** à **17:54**

Bonjour,rnrnLe vice-président, association loi 1901, a adressé sa lettre de demission par mail, la veille de l'AG. Il s'avère que nous n'avions pas vu son mail, nous n'avions donc pas pu l'évoquer à l'AG, et lui même présent à l'AG en a pas parlé.rnrnSa lettre conforme nom/etc... "*En vue de l'assemblée générale du 1 er mars 2025, je vous informe que je démissionne de mon poste de Vice-Président pour des raisons personnelles.*rnrn*Veillez agréer Madame la Présidente l'expression de mes salutations distinguées.*"rnrnNos statuts : l'AG elit le bureau. le bureau est constitué "d'un président et/ou d'un vice-président". Le bureau, tous, nouvellement, élus en AG 2024, Il est dans la constitution du bureau sur le procès-verbal.rnrnPouvons-nous lui signifier que par simple lettre en réponse que le bureau en prend acte?rnrnEn vous remerciant pour votre réponse ,rnrnBien cordialement,

Par **Henriri**, le **04/03/2025** à **11:38**

(doublon !)